

# Programme détaillé de Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau BRP



## Présentation :

**Vous êtes électricien ? Formez-vous à l'habilitation électrique niveau BRP secteur du Photovoltaïque**

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

## Détails :

Cette formation s'adresse à tous collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et corrective des installations électriques en photovoltaïque en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts).

## Prérequis :

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques Photovoltaïque, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

## **Objectifs :**

Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- D'appliquer les procédures de connexion-déconnexion sous tension (Article 10.3.4 norme NFC18-510),
- De procéder à des consignations,
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De procéder aux recherches de défaut (Articles 10.3.3.1.3 norme NFC18-510),
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

## **Base Réglementaire :**

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

## **Méthodes Pédagogiques :**

Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.

La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

## Moyens Pédagogiques :

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours.

Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.

Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.

Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

## Documents délivrés en fin de formation ( sous réserve de réussite ) :

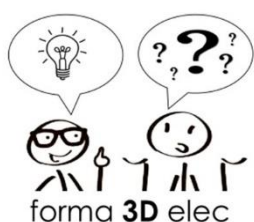
- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « électricien »

## Conditions de réussite :

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- ✓ D'avoir suivi **la formation sur les 21 heures consécutives**,
- ✓ D'avoir obtenu **un résultat satisfaisant aux QCMs** formatifs et à l'épreuve sommative,
- ✓ D'avoir **réussi les épreuves de mises en pratique**.

**Validité :** 3 ans (ensuite un recyclage d'une durée de 1,5 jours soit 10h30)



## Organisme de Formation

Spécialisé dans les Habilitations Electriques

